

<http://pierrealainmillet.fr/Les-impasses-de-la-loi-de>



Conseil municipal du 11 Décembre 2017

Les impasses de la loi de transition énergétique et l'ambition pour le climat...

- Interventions - Conseil Municipal -

Date de mise en ligne : mardi 12 décembre 2017

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Permettez-moi un commentaire général sur l'agenda 21 et le plan climat. Il ne s'agit pas que d'une question de dénomination, car de fait, l'abandon par certains des démarches agenda 21 conduit à se recentrer sur la seule question énergétique, certes importante, certes très transverse aussi, mais qui ne contient pas tout les enjeux du développement durable.

D'ailleurs, il faut noter qu'au moment où les politiques publiques semblent se concentrer sur le plan climat, elles font face à l'impasse du discours consensuel de la loi de transition énergétique, impasse constatée par Nicolas Hulot qui doit reporter les échéances de réduction du nucléaire. Le vrai enjeu n'est pas en réalité la part du nucléaire, mais le fait de savoir si on abandonne ou pas l'ambition du facteur 4, c'est à dire de notre prise de responsabilité sur l'effort mondial de réduction des émissions de carbone. Car on ne peut demander aux pays en développement le même effort qu'aux pays les plus avancés... Les pays les plus développés ne peuvent donc se limiter à l'objectif des 3x20 mais doivent faire plus en terme de réduction d'émission, c'est le facteur 4, diviser par 4 les émissions, autrement dit, les réduire de 75%. Tout le problème est qu'ils ne sont pas tous au même niveau, un allemand émettant deux fois plus de carbone qu'un Français ! [1] ne parlons pas des USA ou du Qatar !

La décision de Nicolas Hulot résulte du constat que la contrainte imposée de la baisse de la part du nucléaire dans la production électrique, conduit non seulement à l'abandon de cet objectif de facteur 4, mais pire qu'en Allemagne, à une hausse de nos émissions, puisque nous partons de plus bas. Faire appel au gaz en Allemagne, c'est baisser les émissions par rapport au charbon, alors que faire appel au gaz en France, c'est les augmenter ! De fait, la loi de transition énergétique impliquant une baisse de la consommation électrique, nous met dans l'incapacité de décarboner réellement le secteur du transport, la seule solution réaliste étant la mobilité électrique, ce qui conduirait à une hausse de la consommation électrique... Autrement dit, mettre massivement les camions sur les trains dans les prochaines années est incompatible avec les objectifs électriques de la loi de transition énergétique

C'est un débat national qui a peu d'impacts sur notre ville, mais qu'il est nécessaire de faire vivre, car après Trump qui laisse tomber l'action sur le climat, après l'Allemagne qui remplace le nucléaire par des ENR électriques sans réduire d'une tonne son électricité carbonée, la France est devant un choix politiquement difficile, mais techniquement simple. Elle peut être la meilleure élève du facteur 4 si elle s'appuie sur une électricité déjà fortement décarbonée, mais la loi de transition énergétique a fait le choix inverse de mettre en cause ce point fort climatique de notre modèle énergétique. Cela conduit beaucoup à parier sur le biogaz, mais en attendant sa montée en puissance, cela conduit pour l'instant à choisir le gaz, carburant fossile contre l'électricité décarbonée... et les estimations les plus favorables du potentiel du biogaz restent bien en dessous des besoins...

Le débat ici n'est pas de prendre position à priori pour ou contre telle ou telle technologie, mais de dire la vérité sur les conséquences des différents scénarios énergétiques en terme d'émissions de carbone, de coût pour le pays et de conséquences sur les tarifs et le droit de tous à une énergie décarbonée, et de les évaluer sur leurs capacités réelles à contribuer à l'atténuation du changement climatique.

[1] En toute bonne logique, on devrait donc demander plus d'efforts aux allemands qu'aux français !